



Chères citoyennes, chers citoyens,

En compagnie de mes collègues du conseil et de l'équipe de direction de la Ville de Shawinigan, nous venons de terminer un exercice budgétaire important. Un exercice teinté par les hausses successives du taux directeur de la Banque du Canada au cours des derniers mois.

Des hausses qui impactent les finances autant sur nos revenus que sur nos dépenses. Un exercice qui nous rappelle que les taxes foncières, la tarification et les paiements tenant lieu de taxes représentent 82 % de nos revenus.

Je le répète, ce sont la brique et le béton qui financent les villes. C'est un financement complètement dépassé et qui doit être revu. Pour 2023, on a dû faire face à des coûts d'opération qui ont connu une forte augmentation avec l'inflation. L'Indice des prix à la consommation était de 4,2 % en octobre 2023 au Québec.

L'augmentation des coûts se reflète donc dans notre budget d'opération.

Le conseil municipal a adopté un budget de 130,9 M\$ pour l'année 2024. Une augmentation de 6,8 % par rapport à 2023.

Pour les dépenses, la masse salariale représente près du tiers des dépenses. 26 % des dépenses sont associés aux services professionnels.

Quant aux autres dépenses, elles se répartissent ainsi :

- contributions à des organismes (12,3 %),
- remboursement de la dette (11,6 %),
- biens non durables (10,1 %),
- frais de financement (6,9 %)
- et location, entretien, transport et communication (5 %).

Le déneigement représente toujours 8 % des dépenses totales avec une somme de plus de 10 M\$ qui y seront consacrées.

Signalons que le mauvais fonctionnement de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche, qui a entraîné des dépenses de 8 M\$ jusqu'ici, devrait coûter 4,2 M\$ en 2024. Pour atténuer l'impact de cette dépense sur le compte de taxes de 2024, elle sera financée à long terme et non pas directement sur le compte de taxes foncières.

Les tarifs augmentent de 10,3 %. Ça représente un montant de 78,25 \$ sur le compte de taxes. De ce montant, plus de 50% proviennent du programme des insectes piqueurs qui est de retour cette année.

Le coût des collectes et du traitement des déchets domestiques diminue grâce à la forte adhésion des citoyens au service du bac brun; le recyclage augmente légèrement ainsi que le coût pour la collecte et le traitement des matières organiques. Cela s'explique par le fait qu'en 2023, seule la moitié de l'année (6 mois) avait été facturée pour les coûts reliés au bac brun.

La tarification pour l'eau résidentielle augmente de 7 %, elle atteint maintenant 293 \$. Quant au tarif pour l'égout résidentiel, il augmente de 5 \$ pour passer à 110 \$.

Enfin, le taux de la taxe foncière résidentielle augmente à 1,4711 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Ça signifie que, sur le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale évaluée à 158 100 \$, cela se traduit par un montant annuel de 3 231,59 \$, soit une hausse de 4,4 % pour 2024. Il s'agit d'une augmentation de 137,39 \$. Il faut savoir que le programme de contrôle des insectes piqueurs est responsable à 1,27% de cette augmentation.

Sans ce service, qui a été demandé majoritairement par la population lors d'un récent sondage, l'augmentation serait de 3,16%. Le taux de la taxe foncière générale des immeubles de 6 à 9 logements, commerciaux et industriels a été fixé à 1,4711 \$, soit le même que celui de la catégorie résidentielle.

Le taux de la catégorie agricole est de 0,9978 \$. Celui de la catégorie forestière à 0,9959 \$. Et enfin celui des terrains vagues desservis a été fixé à 2,9422 \$.

Dans ce cas, le taux est plus élevé, parce que c'est une mesure incitative à la construction pour les propriétaires de ces terrains situés majoritairement dans le périmètre urbain.

Je rappelle qu'on a plus de 900 terrains vacants desservis, alors qu'on a un taux historique d'inoccupation des logements à 0,7 %. On doit favoriser les nouvelles constructions résidentielles.

Notons qu'en 2023, les propriétaires du secteur Shawinigan étaient les seuls à assumer une taxe foncière pour le paiement de la dette de leur ancienne municipalité. Ils ont effectué leur dernier paiement en 2023. Ça va donc disparaître de leur compte de taxes.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de revenir à une formule de trois paiements pour le compte de taxes en 2024.

J'aimerais souligner que depuis 10 ans, on s'est affairé à optimiser nos façons de faire et à augmenter ou maintenir les services que nous offrons à nos citoyens, et ce, malgré un accroissement des demandes dans des champs de compétence qui ne sont pas les nôtres.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil, la direction générale et les directions de service incluant le trésorier Alain Gravel et toutes leurs équipes pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

Michel Angers
maire